



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MONTAIGU

Arrêté Municipal
N° 34-2025

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT CHEMIN DE LA CRAIE

Le Maire de la commune de Montaigu ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise SNCTP représentée par monsieur Sébastien DEMALINE domiciliée ZI - chemin de Rougemont - 39100 FOUCHERANS qui souhaite effectuer des travaux de déplacement d'un réseau HTA souterrain sur un chantier situé sur le chemin rural de la craie à Vatagna - 39570 MONTAIGU à compter du 25 août 2025 pour une durée calendaire de 21 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la durée des travaux ;

Considérant la nécessité de sécuriser les lieux dans le cadre des travaux de déplacement d'un réseau HTA.

ARRÊTE

Article 1 : Interdiction de stationnement : Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits sur le chemin rural de la craie du 25 août 2025 au 14 septembre 2025 inclus sur le chemin rural de la craie du chemin de Choisey jusqu'au stade.

Article 2 : Signalisation : La signalisation réglementaire conforme au Code de la route sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux afin d'informer les usagers de la route des présentes dispositions.

Article 3 : Exécution : Le présent arrêté sera exécuté par les services compétents de la commune de Montaigu et l'entreprise SNCTP.

Article 4 : Toute autorité de police ou de gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté devra être affiché 48 heures avant le démarrage des travaux.

Article 6 : Monsieur le Maire de MONTAIGU, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MONTAIGU, le 14 août 2025

Le maire,
Patrick NEILZ

